

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Taxes sur l'acier : l'UE a répliqué](#)
- [La grève SNCF et les intempéries n'ont pas arrangé les affaires des commerçants](#)
- [De plus en plus de CDD, de plus en plus courts](#)
- [La réforme des pensions de réversion inquiète les veuves et les syndicats](#)
- [France : la confiance des patrons de PME-ETI retrouve son record de février](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La France championne des dépenses de protection sociale](#)
- [Le médecin ne prescrit pas assez de génériques, il est convoqué au tribunal](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Le secteur de l'édition a connu une année 2017 "médiocre"](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris. Quand Casino et L'Oréal s'associent pour lancer le "Drugstore parisien"](#)
- [Val-de-Marne. Villiers : Microsoft ne viendra pas à cause du retard du métro](#)
- [Essonne : pari réussi pour le magasin XXL de Costco, un an près son ouverture](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :  
[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Taxes sur l'acier : l'UE a répliqué

Le 22/06/18, l'Union européenne (UE) a répliqué aux taxations imposées sur l'acier et l'aluminium par le président américain, Donald Trump, en rajoutant des droits de douanes additionnels à des dizaines de produits américains (jeans, bourbon, motos, etc.). **Cécilia Malmström**, commissaire européenne au Commerce : « *La décision unilatérale et injustifiée des États-Unis [d'imposer ces droits de douane] ne nous laisse pas d'autre choix. [...] Les règles du commerce international ne peuvent être violées sans réaction de notre part. [...] Si les États-Unis supprimaient leurs tarifs douaniers, [les mesures européennes seraient] également supprimées* ». **M. Jean-Claude Juncker**, président de la Commission européenne : « *[La réponse européenne se veut] claire et mesurée [face à une décision américaine qui] défie toute logique* ». La date d'entrée en vigueur des nouvelles taxes européennes : jeudi 22h GMT. On sait que, maintenant, M. Trump envisage de taxer les voitures étrangères ; les premiers visés seraient l'Allemagne et le Japon. Les milieux boursiers craignent une escalade dans cette « *guerre économique* ». **Robert Bergqvist**, économiste à la banque suédoise SEB à l'AFP : « *Nous avons une guerre commerciale - et c'est une guerre commerciale qui s'intensifie* ».

[https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/taxes-sur-l-acier-l-ue-a-replique\\_2019722.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/taxes-sur-l-acier-l-ue-a-replique_2019722.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 22/06/2018, BFMTV (avec AFP) pour L'Express)

### ● La grève SNCF et les intempéries n'ont pas arrangé les affaires des commerçants

Le 22/06/18, la fédération du commerce spécialisé **Procos** (260 enseignes) a publié un bilan des cinq premiers mois de 2018. Il en ressort qu'entre les intempéries et la grève de la SnCF, qui dure depuis trois mois, la fréquentation des magasins, tous secteurs confondus, a baissé (- 5,1 %). Ceci est valable aussi bien pour les commerces de ville que pour ceux installés dans les centres commerciaux périphériques. L'habillement est le secteur le plus touché (- 5,3 % de baisse de chiffre d'affaires). Le e-commerce (vente en ligne) ne parvient pas à compenser cette chute d'activité. **Emmanuel Le Roch**, délégué général de Procos : « *Sur internet, le panier moyen des ventes est plus faible qu'en magasin. Les consommateurs sont plus dans une logique de prix. Ils ont moins cette logique d'achat impulsif comme ils peuvent avoir en boutique* ». Le gouvernement veut redynamiser les centres-villes grâce à son plan « *Action cœur de ville* ». **François Feijoo**, président de Procos : « *Il ne faudra pas s'arrêter aux 222 villes ou au centre-ville, le commerce de périphérie devra également se moderniser. Élus, bailleurs, enseignes doivent y travailler ensemble* ». Effectivement, les galeries marchandes (de 16 à 30 magasins) voient leur taux de vacance commerciale augmenter depuis quatre ans (8 % en 2014 pour 13 % en 2017). **M. Feijoo** : « *La question qui se pose aujourd'hui, c'est où sont les consommateurs ? Les gens ne veulent plus faire d'efforts. Aux enseignes de s'installer là où il y a du flux* ». D'où des gares, par exemple, qui se transforment en véritables centres commerciaux. **Procos** a rappelé, à l'occasion de ce bilan, sa demande concernant « *une révision de la fiscalité du commerce qui s'appuierait sur le chiffre d'affaires et non sur le magasin* », tout en s'affirmant contre la proposition de loi de certains sénateurs qui souhaitent taxer les livraisons faites par les entreprises d'e-commerce aux particuliers dans le but de « *revitaliser les centres-villes* ».

<http://www.lefigaro.fr/conso/2018/06/23/20010-20180623ARTFIG00015-la-greve-sncf-et-les-intemperies-n-ont-pas-arrange-les-affaires-des-commerçants.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 23/06/2018, Clémentine Maligorne)

[Retour au sommaire](#)

### ● De plus en plus de CDD, de plus en plus courts

Le 21/06/18, **la Dares**, le service statistiques du ministère du Travail, a publié une étude qui montre que le marché du travail se précarise très rapidement. Il y a en effet de plus en plus de CDD (contrats à durée déterminée) et, note la Dares, les contrats sont de plus en plus courts. **Les secteurs les plus touchés** : le Médico-social, la restauration, l'audiovisuel. Et si les contrats à durée indéterminée (CDI) sont toujours largement majoritaires (88 % hors intérim contre 12 % de CDD), la Dares s'inquiète de constater que la plupart des embauches actuelles se font en CDD. Entre 1993 et 2017, soit en 25 ans, la part des embauches en CDD a augmenté, passant de 76 % à 87 %. Toujours depuis 1993, le taux d'entrée en CDD

dans les entreprises de plus de 50 salariés a été multiplié par quatre. **Des contrats de plus en plus courts** : pour l'année 2017, la Dares indique que 40 % des CDD sont de moins d'un mois, et un tiers ne dure qu'une journée. La durée moyenne d'un CDD dans l'Hexagone a été divisée par plus de deux entre 2001 et 2017. En 1998, les contrats de moins d'un mois représentaient 57 % des CDD, ils représentent désormais 83 % en 2017. Pour la Dares, il existe maintenant une « *dualisation du marché du travail plus marquée entre les salariés en CDI et les autres multipliant les contrats courts* ». **Les raisons** de cette utilisation en hausse des CDD : en 2016, les employeurs avançaient deux raisons, « *l'incertitude vis-à-vis de l'environnement économique [et] le besoin de tester les compétences du salarié avant un recrutement plus durable* ». **La Dares** : « *Ce sont souvent les mêmes personnes qui enchaînent ces contrats très courts* », avec un cumul de 3,5 contrats très courts (comprendre moins d'un mois) en moyenne par trimestre.

[https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/de-plus-en-plus-de-cdd-de-plus-en-plus-courts\\_2019585.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/de-plus-en-plus-de-cdd-de-plus-en-plus-courts_2019585.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 22/06/2018, BFMTV (avec AFP) pour l'Express)

### ● La réforme des pensions de réversion inquiète les veuves et les syndicats

Une réforme des pensions de réversion est à l'étude ; elle entend « *harmoniser* » les règles de calcul. Inquiétude chez les syndicats qui, début juin, ont reçu un document de **Jean-Paul Delevoye**, chargé par Emmanuel Macron d'une concertation avec eux, qui posait la question : « *Doit-on maintenir des pensions de réversion, [...] avec quels objectifs et sur quels critères ?* » Pour rappel, la pension de réversion permet aux veufs ou veuves de percevoir une partie de la retraite de leur conjoint décédé. En 2013, elles représentaient 12 % des dépenses de retraites (35,8 milliards d'euros). 4,4 millions de personnes sont aujourd'hui concernées, dont 89 % de femmes. Un million de bénéficiaires n'ont d'ailleurs aucune pension de droit « *propre* ». Ainsi, les inégalités entre hommes et femmes qui ont lieu durant le temps d'activité (carrière plus courte ou interrompue pour les femmes, écarts salariaux, temps partiels) persistent à la retraite. D'après le Haut commissariat à la réforme des retraites, les pensions versées aux femmes sont inférieures de 40 % à celle versées aux hommes. La pension de réversion pour les veuves permet de ramener l'écart à 25 %. **Pascale Coton (CFTC)** : « *[Elle est donc pour beaucoup de retraitées] la seule bouée de secours* ». **Agnès Buzyn**, ministre des Solidarités, a déclaré qu'il n'était « *pas du tout* » question de supprimer les pensions de réversion, mais qu'il s'agissait de réviser des conditions d'attribution et de calcul, qui sont actuellement « *très différentes* » selon les régimes et qui créent des « *injustices* », et doivent être par conséquent « *harmonisées* ». Il est vrai que les retraités ne sont pas tous traités de la même manière. Le montant est différent selon leur statut : 50 % de la pension du défunt pour les fonctionnaires, 54 % pour la retraite de base des salariés du privé, des agriculteurs ou des artisans, 60 % pour la plupart des régimes complémentaires. D'autre part, pour certains, l'attribution se fait « *sous conditions de ressources* ». Ainsi des retraités du privé et de la plupart des professions libérales qui ne doivent pas percevoir plus de 1 712,53 euros par mois pour pouvoir toucher la pension de réversion de base. Condition à laquelle ne sont pas soumis les fonctionnaires, ni les avocats. Autres conditions existantes aujourd'hui dans certains régimes : une condition d'âge minimum (55 ans, jusqu'à 65 ans pour quelques professions libérales) ; une condition de durée de mariage minimum, voire de non-remariage (comme dans le secteur public).

[Retour au sommaire](#)

**Les réactions. Philippe Pihet (FO)** : « *L'harmonisation voulue par le gouvernement, qui entend faire des milliards d'économies, [risque de se faire] par le bas, [avec] beaucoup de perdants, et surtout de perdantes. [...] Le risque majeur, c'est la mise sous conditions de ressources. Seuls les conjoints qui n'auront pratiquement pas eu d'activité auront droit à quelque chose, [et] on exclura discrètement toute une partie de la population. [De plus, il n'y aura] sans doute plus de régimes complémentaires, mais un seul système* ». **Pascale Coton (CFTC)** pense que, si une harmonisation est nécessaire, « *il faudra faire attention à ce que toutes les retraitées puissent vivre dignement* ». **La CGT**, de son côté, réclame une réversion « *à 75 % pour tous les régimes sans condition d'âge ou de revenu* ». **Laurent Berger**

**(CFDT)** : « [Mais] pour le moment, si vous avez vécu quarante ans ensemble sans être marié, vous n'en bénéficiez pas. [Le système n'est pas] immuable [mais il faut] prendre le temps du débat ». Hors syndicat, **Jean-Luc Mélenchon** a déclaré craindre « une harmonisation par le bas, [voire une] suppression progressive ».

<https://www.lejdd.fr/politique/la-reforme-des-pensions-de-reversion-inquiete-les-veuves-et-les-syndicats-3690407>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 22/06/2018, avec AFP)

#### ● France : la confiance des patrons de PME-ETI retrouve son record de février

Le 21/06/18, l'observatoire **OpinionWay-Banque Palatine** a indiqué que 88 % des patrons de PME-ETI étaient confiants par rapport aux perspectives à six mois de l'économie française ; ce chiffre égale celui, record, de février dernier. Autre son de cloche lorsqu'il s'agit de l'économie mondiale : ils ne sont plus que 77 % à être confiants (- 7 points). La cause : les tensions protectionnistes. Concernant les perspectives de leur entreprise à six mois, ils sont 91 % à être optimistes (- 1 point par rapport au mois dernier, où ils étaient 92 %). **OpinionWay-Banque Palatine** : « Les perturbations sociales, le léger ralentissement de la croissance et les annonces sur les impôts de production n'ont donc eu aucun impact chez les dirigeants ». Les perspectives d'investissement, elles, gagnent quatre points, pour s'établir à 129 (ce qui égale à nouveau le record de février dernier).

→ **NB** : Cette enquête a été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 304 dirigeants dont les entreprises génèrent un chiffre d'affaires compris entre 15 et 500 millions d'euros, interrogés par téléphone entre le 28 mai et le 8 juin.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/le-moral-des-patrons-de-pme-eti-retrouve-un-niveau-record-malgre-la-grogne-sociale-782623.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180621](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/le-moral-des-patrons-de-pme-eti-retrouve-un-niveau-record-malgre-la-grogne-sociale-782623.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180621)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 21/06/2018, avec Reuters)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● La France championne des dépenses de protection sociale

Le 21/06/18, **la Drees** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a indiqué que la France avait versé en 2016 714,5 milliards d'euros de prestations sociales, ce qui représente 32,1 % du produit intérieur brut (PIB). Une augmentation de 4 points en 20 ans. L'Hexagone est donc le pays d'Europe qui dépense le plus dans le domaine, devant le Danemark et la Finlande. **Les plus grosses dépenses** : la santé et la vieillesse qui, à elles deux, représentent 81 % des dépenses de protection sociale. Viennent ensuite les prestations familiales (8 %), celles liées à l'emploi (chômage, insertion, 6 %). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion représente 3 % des dépenses de protection sociale, entre 1,8 % et 2,6 % du PIB en 2016, « selon le périmètre considéré ». **Le périmètre dit restreint**, qui comprend les minima sociaux, comme le RSA, l'Allocation adulte handicapé, le minimum vieillesse, ainsi que la prime d'activité et tous les mécanismes d'allègement fiscal des ménages pauvres, a représenté 40,5 milliards d'euros en 2016, soit 1,8 % du PIB (+ 3,5 % par an en moyenne sur les dix dernières années). **Le périmètre dit large** inclut les allocations logement et les prestations familiales versées aux ménages pauvres, et représente 57 milliards d'euros, 2,6 % du PIB (contre 42,4 milliards d'euros en 2006, selon Libération). Explication de cette hausse : la crise économique et financière de 2008). Les statistiques confirment-elles la déclaration du président Macron qui a regretté qu'« on met(te) un pognon de dingue dans les minima sociaux [et que] les gens pauvres restent pauvres ». « Pas vraiment », répond **l'Expansion**. La France obtient de meilleurs résultats que l'Union européenne (UE) à quinze pays. En effet, le taux de pauvreté monétaire en France est estimé, en 2016, à 13,6 % (+ 1,1 point depuis 2008), contre 17,1 % dans l'UE à 15 (Suède, Allemagne, Grande-Bretagne ont un taux de pauvreté autour de 16 %, l'Espagne de 22 %). **Romain Roussel**, sous-directeur adjoint de la Drees : « [Selon les calculs d'Eurostat, la totalité du système de redistribution sociale et fiscale] réduit de l'ordre d'une dizaine de points la pauvreté et l'exclusion sociale en France, [qui se situerait sans lui à 24 % environ] ».

[Retour au sommaire](#)

Le système français s'avère donc efficace, pour **Jean-Marc Aubert**, directeur de la Dress, qui précise : « Ces dépenses pour la lutte contre la pauvreté sont dynamiques. Elles ont, entre 2006 et 2016, progressé de 3 % par an, soit une hausse de 0,3 point de PIB. La France est, certes, le pays le plus dépensier d'Europe, et sans doute du monde, avec un système de protection sociale parmi les plus généreux, mais qui fait reculer la pauvreté monétaire de la population de dix points, puisqu'elle passe de 24 %, avant redistribution, à 13,4 % ». De leur côté, les Français sont attachés à leur système de protection sociale : en 2016, 68 % estimaient que les pouvoirs publics n'en faisaient « pas assez », 18 % que « la part du revenu national consacré à la protection sociale est excessive ». Le 15/06/18, un sondage publié dans **Libération** révèle que 78 % des Français pensent que le système d'aides sociales est trop complexe, 63 % qu'il faudrait les regrouper dans une allocation unique. 38 % estiment qu'il faut diminuer le montant des aides sociales de manière générale, 33 % qu'il faut conserver le même montant, 19 % qu'il faut l'augmenter. **Le gouvernement** va présenter en juillet un plan de lutte contre la pauvreté. Ce plan devrait comprendre la mise en place d'un versement social unique, ce qui permettrait aux allocataires de minima sociaux de percevoir le même jour plusieurs prestations. **L'Expansion** : « Pour l'exécutif, la mesure doit permettre de lutter contre le non-recours aux droits -actuellement environ 30% des bénéficiaires ne demandent pas les aides auxquelles ils pourraient prétendre- mais aussi d'éviter les erreurs et suspicions de fraude, qui coûtent chaque année quelque 2 milliards d'euros ».

<https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-france-championne-des-depenses-de-protection-sociale-2019175.html>

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 21/06/2018)

#### ● **Le médecin ne prescrit pas assez de génériques, il est convoqué au tribunal**

Un médecin de Saint-Brice-sous-Forêt a été assigné devant le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Pontoise. Motif : depuis 2013, il ne prescrit pas assez de génériques (moins chers de 30 % par rapport aux princeps). En 2015, ce médecin avait été convoqué à **la Cnam** avec sept autres confrères. Si ces derniers n'ont écopé que d'un avertissement, le **Dr. Blain** s'est vu infligé une amende de 400 euros portant sur 150 dossiers. Le médecin indique appliquer simplement le principe de précaution et refuse de payer l'amende. Ce qui explique sa convocation au tribunal. Le soutenant, l'Indecosa, une association de consommateurs créée par la CGT. **Patrice Moreau**, l'un des animateurs de l'Indecosa 95 : « Notre position est simple, nous ne sommes pas contre les médicaments génériques, mais cela ne doit pas être systématique. Il faut que ce soit du cas par cas ». **Patricia Escobedo**, présidente de l'Ordre des médecins du Val-d'Oise : « Il n'y a pas de dangerosité [concernant les génériques,] si ce n'est un risque d'allergie ou d'intolérance, mais comme pour tout médicament ». La Cnam n'a pas voulu commenter « une affaire en cours ». Audience le 27/06/18.

[http://www.leparisien.fr/economie/le-medecin-ne-prescrit-pas-assez-de-generiques-il-est-convoque-au-tribunal-22-06-2018-7788462.php#xtor=EREC-295-\[NL95\]---\\${ id\\_connect\\_hash}@1](http://www.leparisien.fr/economie/le-medecin-ne-prescrit-pas-assez-de-generiques-il-est-convoque-au-tribunal-22-06-2018-7788462.php#xtor=EREC-295-[NL95]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 22/06/2018, Christophe Lefèvre)

[Retour au sommaire](#)

### **LA VIE DES ENTREPRISES**

#### ● **Le secteur de l'édition a connu une année 2017 "médiocre"**

Le 22/06/18, **Livre Hebdo** a indiqué que « le chiffre d'affaires cumulé des éditeurs classés baisse de 2 % après avoir progressé de 3,7 % l'année précédente grâce à l'impact de la réforme des programmes scolaires ». L'année 2017 a été « médiocre ». Le marché du livre connaît un recul (- 1,1 %). Selon Livres Hebdo, seuls 43 groupes ou maisons indépendantes (sur un total de 104) ont vu une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2017 (contre 69 en 2016). Le phénomène de concentration des éditions se poursuit. **Le classement des éditeurs ou groupes d'édition : 01)-** Hachette Livre (Grasset, Lattès, Fayard, Stock, Calmann-Lévy..., qui appartient au groupe Lagardère) ; **02)-** Editis (Julliard, Plon, Robert Laffont, Le Robert...), **03)-** Média-Participation (Dargaud, Dupuis, Le Lombard et, depuis le rachat de La Martinière, Le Seuil, L'Olivier...) ; **04)-** Lefebvre Sarrut (Daloz) ;

**05)-** Madrigal (Gallimard, Flammarion, Casterman...). **Autres membres** du très fermé club des dix : Actes Sud (depuis 2015) et Michel Lafon (depuis cette année). Les dix plus grands éditeurs français représentent 88,9 % du chiffre d'affaires total de l'édition hexagonale (5,1 milliards d'euros).

[https://www.challenges.fr/media/edition/le-secteur-de-l-edition-a-connu-une-annee-2017-mediocre-avec-un-chiffre-d-affaires-de-5-8-milliards-d-euros\\_596281#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180622](https://www.challenges.fr/media/edition/le-secteur-de-l-edition-a-connu-une-annee-2017-mediocre-avec-un-chiffre-d-affaires-de-5-8-milliards-d-euros_596281#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180622)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 22/06/2018, avec AFP)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Paris. Quand Casino et L'Oréal s'associent pour lancer le "Drugstore parisien

Le 22/06/18, le groupe Casino et l'Oréal France se sont unis et ont ouverts les deux premiers drugstores parisiens (66 rue de la Chaussée-d'Antin et rue du Bac). Le thème des drugstores : la santé et le bien-être des citadins. 4 500 produits et 285 marques sont au rendez-vous. Les ouvertures : du lundi au samedi jusqu'à minuit, le dimanche de 11h à 20h.

[https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/quand-casino-et-l-oreal-s-associent-pour-lancer-le-drugstore-parisien\\_596223#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180623](https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/quand-casino-et-l-oreal-s-associent-pour-lancer-le-drugstore-parisien_596223#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180623)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/06/2018, Valérie Xandry & Laure Croiset)

### ● Villiers : Microsoft ne viendra pas à cause du retard du métro

Conséquence du retard de la ligne 15 sud du métro, Microsoft ne s'installera pas à Villiers-sur-Marne. **Jacques-Alain Bénisti**, maire LR de Villiers : « *Microsoft devait venir dans notre nouveau quartier mais a finalement préféré la Seine-et-Marne. Ce sont 700 emplois de perdus, conséquence de la décision de report de deux ans de la ligne 15 sud et des incertitudes qui pèsent sur l'interconnexion avec le RER E* ».

[http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villiers-microsoft-ne-viendra-pas-a-cause-du-retard-du-metro-21-06-2018-7786227.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villiers-microsoft-ne-viendra-pas-a-cause-du-retard-du-metro-21-06-2018-7786227.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 21/06/2018, Laure Parny)

### ● Essonne : pari réussi pour le magasin XXL de Costco, un an près son ouverture

**Costco**, groupe américain, est le numéro deux mondial de la grande distribution. Son principe : un club-entrepôt auquel n'ont accès que les abonnés. Les résultats, après un an d'exploitation en France, dans l'Essonne, à Villebon-sur-Yvette, sont bons. Costco compte donc ouvrir un second magasin en Île-de-France, et une ouverture en province est à l'étude. Dans les dix ans à venir, le groupe entend ouvrir de 10 à 15 clubs-entrepôts en France. Et pour son site dans l'Essonne, deux objectifs ont été fixés : atteindre les 50 % pour la part des entreprises parmi ses clients, et convaincre les membres de la première année de renouveler leur abonnement.

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-pari-reussi-pour-le-magasin-xxl-de-costco-un-an-pres-son-ouverture-21-06-2018-7785567.php#xtor=EREC-1481423488-\[NL91\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-pari-reussi-pour-le-magasin-xxl-de-costco-un-an-pres-son-ouverture-21-06-2018-7785567.php#xtor=EREC-1481423488-[NL91]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 21/06/2018, Stéphanie Auguy)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)